

NOG

Numéro 3 - Mai 2021

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

PRÉSIDENTE DU PLR GENÈVE
Présentation des candidatures

RÉÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS
Refus du Grand Conseil

GENÈVE
Pour une rédaction inclusive lisible

NON AUX INITIATIVES PHYTOS EXTREMES

**DOSSIER SPÉCIAL SUR LES VOTATIONS
DU 13 JUIN P.8**

Agenda

MAI

19 MAI 2021

Assemblée générale
Détails suivront sur plr-ge.ch

30 MAI 2021

Stand politique
De 9h à 12h au marché
de Plainpalais

JUIN

5 JUIN 2021

Stand politique
De 9h à 12h au marché de Rive

13 JUIN 2021

Votation populaire

23 JUIN 2021

**Assemblée des délégués
à Veyrier**
Détails suivront sur plr-ge.ch

Sommaire

EDITO

P. 3

Pour un engagement responsable

TEMPS FORT

P. 4

Candidature à la présidence
Bertrand Reich « Présider le PLR Genève
est un honneur et une chance »

Sophie Creffield « Je veux construire
quelque chose de très fort avec
les membres »

DOSSIER

P. 8

Votations du 13 juin 2021

Ne compromettons pas la sécurité
alimentaire de la Suisse

Loi sur le CO₂: préservons ensemble
notre planète

Renforçons notre sécurité avec les
nouvelles mesures policières de lutte
contre le terrorisme

Goutte de Saint-Mathieu: des
infrastructures publiques nécessaires

La Cité de la musique, une opportunité
pour Genève!

GENÈVE

P. 24

Pour une rédaction inclusive lisible

La réévaluation du patrimoine immobilier
enterrée par la commission fiscale

PLR GENÈVE

P. 28

« Aménagement & logement »:
une commission qui s'active

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Jérôme Laederach,
vice-président du PLRG

Pour un engagement responsable

Deux motivations m'ont amené à accepter le mandat de vice-président : contribuer au niveau politique à améliorer les impacts sociétaux et environnementaux ; et participer à un changement de culture organisationnelle.

Notre dernière Université d'été a démontré la sensibilité de notre parti pour une nécessaire transition environnementale. Mutualiser, coopérer, privilégier les circuits courts et l'économie régionale, gouverner nos organisations autrement... Ces objectifs déclinés dans le Manifeste du Réseau genevois de l'économie sociale et solidaire sont aussi nos objectifs. Aujourd'hui, il est urgent de se consacrer pleinement à ces enjeux pour nos générations futures.

Pour cela, notre environnement interne doit être bienveillant. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais nous devons nous respecter. Le PLR c'est une présidence, un comité directeur, des Conseillers nationaux, une Conseillère d'Etat, des élus exécutifs et législatifs, des membres engagés dans les commissions officielles, au sein

des conseils d'administration, des commissions thématiques, des assemblées... Ensemble, ils représentent une énergie qui devrait servir à tous. En réalité, j'ai l'image de bulles qui plutôt que de s'enrichir en se touchant, se neutralisent parfois, et pourraient prendre le risque de se nuire. Un parti doit permettre à ses membres de s'exprimer. Nous y avons contribué en lançant un sondage, en actualisant les commissions thématiques. Mais pour que chacun se sente acteur, il faut que chacun puisse s'engager... Et pour que chacun s'engage, il faut que chacun se sente dans la possibilité de s'engager...

Le PLR, ce sont des valeurs. Celles-ci sont aujourd'hui mises à mal par un manque d'exemplarité. Les egos et les programmes individuels priment ; ce qui se dit au sein du Comité directeur, sous le sceau de la confidentialité, est repris dans les médias alors même que la séance n'est pas terminée...

Je ne me suis pas engagé en politique pour réfléchir où sont les pièges à éviter, dictés par des intérêts personnels.

Je me suis engagé pour mettre mes compétences et mon expertise au service d'un parti avec des valeurs auxquelles j'adhère ; pour m'enrichir des compétences et des expertises de membres remarquables.

Le renouvellement de la vice-présidence autour de la candidature de Bertrand Reich est une décision concertée, orientée par des principes organisationnels responsables. Je suis fier et honoré d'avoir travaillé au côté de notre Président avec une équipe remarquable, courageuse, fidèle et loyale ; sans oublier notre Secrétaire générale et ses collègues.

La transition est enclenchée, et c'est dans l'apaisement et la continuité qu'elle réussira. Pour gagner en 2023 !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.-
Abonnement de soutien : Fr. 200.-

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Henry Be, Aïme Cox, Philipp Katzenberger,
Tim Mossholder, Dorelys Smits, Maxim Tolchinskiy

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-21-949298



Bertrand Reich « Présider le PLR Genève est un honneur et une chance »

BERTRAND REICH, 58 ANS, PÈRE DE DEUX JEUNES ADULTES, AVOCAT, SE PRÉSENTE POUR SA RÉÉLECTION. APRÈS DEUX ANS À LA PRÉSIDENTE DU PARTI, SON OBJECTIF EST CLAIR : POURSUIVRE LE TRAVAIL ENTAMÉ, NOTAMMENT POUR AMÉLIORER LE CONTACT AVEC LA BASE DU PARTI, ET PERMETTRE AU PLR DE RENOUER AVEC LE SUCCÈS LORS DES ÉLECTIONS DE 2023.

Présider le PLR Genève, c'est servir le parti de celles et ceux qui veulent construire et faire vivre la Cité, dans toute sa richesse et sa diversité.

Présider le PLR Genève, c'est croire que nos valeurs – liberté, responsabilité, solidarité, égalité des droits et des devoirs – sont plus que jamais le socle sur lequel une société prospère, juste, libre peut se construire. Libre : je dois pouvoir choisir mon mode de vie, ma formation, ma carrière professionnelle, mon type de logement, mes passions, mes loisirs, sans que l'Etat prétende savoir mieux que moi ce qui me convient. Responsable : j'assume les conséquences de ces choix, mais aussi le fait que ma liberté n'est pas absolue,

qu'elle s'inscrit dans un cadre légal que je respecte, parce qu'une vie en société n'a de sens qu'en prenant en compte l'existence d'autrui. Solidaire : je participe à la construction d'une Cité qui n'exclut pas, ne laisse personne au bord de la route, que ce soit pour une raison d'âge, de santé ou de capacités physiques ou mentales ; j'ai assurément des droits à l'encontre de l'Etat, mais aussi des devoirs à son endroit et je les accomplis.

La crise sanitaire a révélé à quel point ces valeurs sont

d'une absolue modernité. Elle a aussi mis en évidence le risque de leur remise en cause au nom d'un impératif sanitaire utilisé comme paravent à des aspirations personnelles ou politiques qui ne nous conviennent pas. Au nom de notre parti, j'ai rappelé, nos députés ont rappelé, au cours des derniers mois, que les libertés avaient un sens et que ce sens devait s'inscrire dans une réalité et une portée concrètes.

Présider, c'est aussi prendre la mesure de la richesse et de la diversité de notre formation, composée de quelques milliers de personnes portées par un idéal commun, aux parcours, aux formations et aux intérêts

variés. Le sondage réalisé au printemps 2020 ainsi que l'agora qui a eu lieu le mois dernier ont mis en évidence une envie forte de voir notre parti investir des champs dont il semble absent. Pour cela, il faut organiser la circulation des idées et des projets au sein d'une entité comprenant non seulement plus de 3000 contributeurs, mais également des niveaux et des cercles décisionnaires variés. C'est à cette fin que nos commissions thématiques ont été réformées, pour davantage de fluidité et de liens entre les députés et les spécialistes des différentes politiques publiques (économie, fiscalité, mobilité, santé, etc.). Un an après la mise en œuvre de la réforme, des résultats positifs ont pu être constatés, comme par exemple le dépôt d'une loi contre les hospitalisations sociales. Les travaux des commissions sont essentiels également dans la perspective des élections à venir en 2023 et du programme qui devra être établi. C'est également en ce

Natacha Buffet-Desfayes, Anne Hiltbold, Darius Azarpey, Pierre Nicollier, Maxime Provini et moi-même souhaitons poursuivre et amplifier le travail de fond, continuer à préparer la relève, accroître l'assise de notre parti

sens qu'un groupement des chefs de groupe PLR communaux a été créé, pour faire circuler davantage les informations et les bonnes idées, et coordonner les actions entre les communes. Tous les élus municipaux PLR sont ainsi reliés, via leur chef de groupe respectif. Des modifications statutaires ont par ailleurs été élaborées, qui ont fait l'objet d'un débat lors d'une assemblée générale à l'automne 2020 et qui seront soumises à approbation à l'automne 2021, après un important processus de concertation avec les associations. L'Assemblée générale à venir se prononcera également sur des propositions émanant des jeunes libéraux-radicaux, visant à donner davantage de réactivité à notre parti. A aucun moment, le PLR Genève n'a cessé de foisonner d'idées,

de propositions. Sa communication doit sans doute s'améliorer et c'est fort de ce constat que le secrétariat général va s'enrichir d'une personne en charge de la communication, en particulier sur les réseaux sociaux, et qui aura pour mission de créer une communauté autour de notre formation, de nos projets et de nos valeurs.

Présider, c'est incarner un projet ambitieux. Celui de faire de notre République un espace où la qualité de vie soit à la hauteur de nos attentes, où la réussite ne soit pas une faute et la création de richesse une incongruité, où la croissance ne vise pas à attirer les bénéficiaires des prestations sociales et des logements subventionnés, mais aussi où les entreprises et les commer-

cants aient pleinement droit de cité. En un mot, faire de Genève un lieu que l'on aime et où l'on aime vivre.

Présider, c'est travailler avec une équipe de vice-présidents, car les succès sont toujours collectifs. Elizabeth Böhler, Véronique Kämpfen, Jérôme Laederach, Jean-Pierre Pasquier et Maxime Provini ont accompli au cours des deux années écoulées un travail impressionnant, avec enthousiasme, compétence, dévouement et bonne humeur. Natacha Buffet-Desfayes, Anne Hiltbold, Darius Azarpey, Pierre Nicollier, Maxime Provini et moi-même souhaitons poursuivre et amplifier le travail de fond, continuer à préparer la relève, accroître l'assise de notre parti, tout mettre en œuvre dès cet

été pour que les élections à venir soient un succès et améliorer les échanges entre les membres et les instances – en organisant par exemple, lorsque les restrictions sanitaires seront levées, des séances mensuelles ouvertes à tous les membres, sur un thème présenté par un membre de la commission thématique ad hoc.

Présider, c'est vouloir la victoire et accepter la défaite, pour le parti, pour soi-même aussi. Le 19 mai, vous aurez le pouvoir de me permettre de poursuivre mon engagement. Quelle que soit la décision de l'Assemblée générale, je serai toujours fier d'être membre d'un parti qui n'a pas peur du débat et qui assume ses choix.

Vive Genève, vive le PLR !



Sophie Creffield « Je veux construire quelque chose de très fort avec les membres »

SOPHIE CREFFIELD, 48 ANS, MÈRE DE TROIS ENFANTS, DIRECTRICE, A UN OBJECTIF LIMPIDE: RENOUER LES LIENS DE CONFIANCE AVEC LES MEMBRES ET LES ÉLECTEURS. CELLE QUI A AUSSI ÉTÉ CONSEILLÈRE MUNICIPALE, DÉPUTÉE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU PARTI ET CHEFFE DE CABINET DE NATHALIE FONTANET PRÉSENTE SON ÉQUIPE, SA VISION ET SES PRIORITÉS.



Parce que notre parti, le PLR, est la formation politique capable d'offrir à nos enfants les clés pour leur avenir à Genève, parce que j'aime ce parti qui m'a tant offert et parce que je veux en faire un parti

nouveau, humain et dynamique à l'image de ses membres, un parti qui nous ressemble, un parti des « possibles », je suis candidate à la présidence du PLR Genève !

Des décisions difficiles ont été prises en lien avec les affaires qui ont secoué le parti, et il n'est pas question d'y revenir. Mais laisser le passé à sa place ne veut pas dire occulter les leçons de nos dernières défaites.

Le constat est sans appel : notre formation politique s'est coupée de ses membres et de ses électeurs. Même dans nos bastions traditionnels, nous n'avons pas su les convaincre. Celles et ceux qui, pourtant, forment la base et le ciment du parti.

Pour ces raisons, je veux bâtir ce PLR nouveau avec les membres. Je souhaite mettre mon énergie et mon expérience au service du parti et de tous ses membres, qui sont nombreux à vouloir regarder vers l'avenir.

La culture des clans et de l'échec appartient au passé: maintenir ce cap perdant, c'est l'assurance d'une catastrophe en 2023

UN PLR NOUVEAU, HUMAIN ET DYNAMIQUE

Je veux changer d'approche, de style. La culture des clans et de l'échec appartient au passé : maintenir ce cap perdant, c'est l'assurance d'une catastrophe en 2023. Les membres et électeurs aujourd'hui déboussolés mais fidèles aux valeurs du PLR seraient contraints d'accorder leur confiance à d'autres.

Mon engagement est de renouer des liens de confiance avec la base, établir un dialogue avec nos membres, rassembler toutes nos forces plutôt que les diviser, susciter l'envie de s'engager et la fierté de porter haut les couleurs PLR. Notre famille politique a une histoire sans pareille et elle compte la plus grande diversité de profils, de traditions et de compétences. Le PLR est par nature le parti de tous les Genevois qui se reconnaissent dans nos valeurs de liberté, de responsabilité et de justice.

Pour y parvenir, je pourrai compter sur une équipe de présidence soudée et enthousiaste, qui a retroussé ses manches et travaillé ensemble efficacement ces dernières semaines déjà. Une équipe nombreuse, mobilisée pour aller à la rencontre des membres, fondée sur un équilibre des sensibilités, des régions du canton et des genres.

Notre objectif est de renouer ce lien crucial avec les élus, les militants et les membres, au contact du terrain et des problèmes concrets des Genevoises et Genevois. Nous ferons émerger leurs attentes et leurs propositions, en donnant le plus possible la parole aux associations et à la base. Nous privilégierons une communication simple, claire et concrète. Bref, nous voulons faire du PLR ce parti nouveau, humain et dynamique, qui rassemble et qui nous ressemble !

CRÉER DES POSSIBLES

Décliner nos valeurs dans notre société en pleine mutation, c'est avant tout créer des possibles. C'est construire les conditions pour que chacune et chacun trouve sa place et puisse exprimer son plein potentiel. Il faut inventer une nouvelle forme de proximité. Les leçons de ces années de crises ramènent l'humain à ce qui fait la force d'une civilisation harmonieuse : la coopération.

PRIORITÉ ABSOLUE À L'EMPLOI

Alors nous pourrions élaborer notre projet politique, avec nos élus, nos membres et militants. Dans ce but, ma présidence sera composée notamment de plusieurs élus communaux, qui seront le trait d'union entre les associations PLR, la base et la direction du parti cantonal. Le récent sondage réalisé auprès de nos adhérents sera utile également. Il devra toutefois être mis à jour et complété.

L'emploi constitue toutefois la priorité absolue. Les conséquences humaines de la crise pandémique s'annoncent terribles pour de nombreux indépendants et entrepreneurs et pour les emplois directs et indirects qui dépendent de leur activité. Il faut immédiatement que le PLR se mette à leur écoute, et ce n'est pas sur

Nous voulons faire du PLR ce parti nouveau, humain et dynamique, qui rassemble et qui nous ressemble !

la majorité de gauche au Conseil d'Etat qu'il faudra compter : elle fera tout au contraire pour tuer l'emploi en étouffant celles et ceux qui travaillent par des prélèvements et des contraintes supplémentaires.

Sur les thèmes de la formation, la vie familiale et l'environnement : le PLR doit agir plutôt que réagir. Nous devons donc nous appuyer sur nos thèmes de prédilection (emploi, fiscalité, sécurité, etc.) pour mieux

communiquer les résultats que nos élus obtiennent et ajouter de nouvelles cordes à notre arc par des propositions et actions concrètes.

Ensemble, construisons le futur du PLR Genève avec une nouvelle génération de militants. Comme présidente, je ferai le possible et pourquoi pas l'impossible pour le guider vers la victoire en 2023 et les années suivantes.

MA CANDIDATURE, LE PLR ET MOI EN 120 SECONDES !

Mon profil

48 ans, mariée, trois enfants, Bardonnex. Ancienne conseillère municipale, députée, secrétaire générale du PLR et cheffe de cabinet de la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet.

Mon équipe

- › **Sebastian Aeschbach**, 1979, entrepreneur, Ville-de-Genève, conseiller municipal.
- › **Nadine Béné**, 1977, directrice d'EMS, Ville-de-Genève, conseillère municipale.
- › **Christine Bouvier**, 1959, pharmacienne et enseignante, Collonge-Bellerive, conseillère municipale.
- › **Pierre Conne**, 1952, médecin, Ville-de-Genève, député au Grand Conseil.
- › **Diane Demierre**, 1973, avocate, Ville-de-Genève.
- › **Davit Ghukasyan**, 1993, étudiant en master, Meyrin, président des jeunes PLR.
- › **Florence Schurch**, 1973, secrétaire générale STSA, Ville-de-Genève.
- › **Pascal Uehlinger**, 1971, conseiller en assurances, Thônex, Maire.

Mon projet

- › Renouer les liens de confiance avec les membres et les électeurs, les élus et les associations PLR
- › Elaborer avec la base le nouveau projet politique du PLR pour les Genevoises et Genevois
- › Mettre immédiatement le PLR au chevet de l'emploi
- › Incarner un PLR nouveau, humain, dynamique, rassemblé et qui nous ressemble, pour gagner les élections cantonales en 2023

DOSSIER

Les votations du 13 juin en bref

OBJETS FÉDÉRAUX

Initiative populaire « Eau propre » : NON

L'initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » prévoit de restreindre l'accès aux paiements directs fédéraux uniquement aux agriculteurs qui se soumettent aux conditions suivantes : n'employer aucun produit phytosanitaire, ne nourrir leurs animaux que de fourrages provenant de leur propre ferme et renoncer à tout emploi préventif ou régulier d'antibiotiques. Comme trop souvent ces dernières années si les buts poursuivis par les initiants sont louables, les moyens envisagés sont extrêmes et ne tiennent

pas compte de la réalité du terrain. Un simple exemple, l'exigence de ne nourrir ses animaux que de fourrage provenant de l'exploitation implique la fin des petits élevages et poserait des problèmes insolubles en cas de pénurie de fourrage due aux conditions météorologiques défavorables, comme nous l'avons connue en 2018 par exemple.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 10.

Initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » : NON

Cette initiative demande d'interdire toute utilisation de pesticides de synthèse dans la production agricole, la trans-

formation des produits agricoles et l'entretien du territoire.

L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés serait également interdite. Là encore, ce texte est extrême et déconnecté de la réalité du terrain. L'abandon généralisé des pesticides, sans nuances et sans anticipation quant aux conséquences, ne peut qu'aboutir au recul de la production indigène, à des pertes d'emplois locaux et à une augmentation des importations. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 10.*

Loi Covid-19: OUI

Cette loi fédérale vise à créer les bases légales permettant au Conseil fédéral de reconduire certaines des mesures de lutte contre la pandémie prises au printemps 2020 et de régler l'octroi des aides aux secteurs et aux travailleurs les plus touchés, par les restrictions imposées par le Conseil fédéral. Le PLR Genève considère qu'il est juste que l'Etat empêchant des secteurs entiers de travailler, il doive indemniser les personnes directement touchées par ces décisions. Ainsi, les aides financières dont bénéficieront plus de 100 000 entreprises et plus d'un million de personnes en Suisse reposent sur cette loi soumise au peuple. A l'inverse, les mesures de restrictions liées à la gestion sanitaire de l'épidémie de Covid-19 reposent, quant à elles, principalement sur la loi sur les épidémies et ne seraient pas affectées par un refus populaire... Le PLR Genève souhaite naturellement que la vie économique et sociale soit restreinte le moins possible et le moins longtemps possible. Toutefois, ce n'est pas en refusant la loi Covid-19 que nous y parviendrons, mais en mettant l'accent sur les tests, le traçage des contacts et la vaccination.

Loi sur le CO₂ : OUI

La loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre vise à atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050. La Suisse est particulièrement touchée par les changements climatiques, comme le réchauffement climatique et la fonte des glaciers, et cela a un coût pour la population et l'économie. Les différentes mesures prévues par l'actuelle loi sur le CO₂ seront maintenues grâce au durcissement des exigences et à la mise en place d'instruments supplémentaires. En termes économiques, cette transition offrira des opportunités de croissance et des incitations à l'innovation. Par ailleurs, le recul de la consommation d'énergie fossile aura pour effet de diminuer notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, renforçant ainsi la position des entreprises suisses face à la concurrence internationale. La loi prévoit notamment plusieurs taxes basées sur le principe du pollueur-payeur, comme celles sur les billets d'avions ou sur les carburants pour les véhicules. Ces mesures sont efficaces et peuvent être financées, les objectifs sont atteints grâce à l'innovation, au progrès et au principe libéral du pollueur-payeur. Les revenus seront redistribués à la population et aux entreprises. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution d'Alexandre de Senarclens, p. 14.*

Loi sur le terrorisme : OUI

La loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) complète, par des mesures préventives, les instruments dont dispose la Suisse pour lutter contre le terrorisme. Elle vise à renforcer les mesures policières existantes en dehors d'une procédure pénale. Ces mesures peuvent être appliquées avant la procédure pénale, après l'exécution de la peine, mais aussi, selon les circonstances, pour compléter les mesures de substitution relevant de la procédure pénale. Ses principaux objectifs sont d'empêcher la commission d'actes terroristes en Suisse et d'éviter que son territoire ne soit utilisé comme base de soutien au terrorisme. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Murat Julian Alder, p. 17.*

OBJET CANTONAL**Déclassement de la « Goutte de Saint-Mathieu » : OUI**

Cette loi modifie les limites de zones sur un périmètre d'une surface d'environ 44 hectares, dont 29 font partie des surfaces d'assolement (SDA), situé entre le chemin de Saint-Mathieu, la route de Chancy et la bretelle autoroutière pour la sortie Bernex de l'A1. Ce déclassement a pour objectif la construction d'un Pôle d'enseignement composé d'un cycle d'orientation, d'un centre de formation professionnelle santé et social, d'un parking relais P+R et d'un programme

communal. Ce projet permettra également d'améliorer la qualité de vie des habitants de Bernex, en désengorgeant les routes et en favorisant le transfert modal. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution d'Adrien Genecand, p. 20.*

OBJET COMMUNAL**« Cité de la musique » en Ville de Genève : OUI**

Résidence de l'Orchestre de la Suisse Romande, site d'enseignement de la Haute école de musique de Genève, scène d'accueil de formations et d'artistes invités, le projet de la « Cité de la musique » vise à créer un pôle culturel ouvert à tous les publics, qui permettra l'échange, le partage et l'émulation entre les musiciens professionnels d'aujourd'hui et ceux de demain. Le PLR Ville de Genève est favorable à ce projet qui renforcera le rayonnement culturel de Genève. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Michèle Rouillet, p. 22.*

**RÉGIE TOURNIER****Location – Vente**

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA +41 22 318 30 70
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch
1204 Genève www.tournier.ch

Ne compromettons pas la sécurité alimentaire de la Suisse



Par Simone de Montmollin

DEUX NOUVELLES INITIATIVES POPULAIRES CONCERNANT L'AGRICULTURE SONT AU MENU DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 13 JUIN. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, RELÈVE LES CONSÉQUENCES QU'ENTRAÎNERAIENT L'ACCEPTATION DE CES TEXTES ET PRÉSENTE LE CONTRE-PROJET INDIRECT ÉLABORÉ PAR LES CHAMBRES FÉDÉRALES.

L'impact de nos activités humaines sur l'environnement et la santé est source de nombreuses publications. Ces études sont révélées désormais presque quotidiennement par les médias. L'amélioration des connaissances, mais aussi des capacités d'analyse, toujours plus fines, mettent en évidence la présence dans les eaux de composés potentiellement problématiques: des micropolluants provenant de résidus de plastiques et des pneus, de médicaments, de métaux lourds, d'additifs, de produits cosmétiques, ménagers, industriels... et de pesticides. C'est une source d'inquiétude pour la population, dont les deux initiatives soumises au peuple le 13 juin 2021 sont le reflet.

Il y a là des attentes légitimes, tant en matière de qualité des eaux que des aliments, qu'il s'agit de prendre en compte. Mais focaliser sur les pesticides utilisés en agriculture questionne sur les intentions. Ces initiatives ne tiennent pas compte des progrès constants en la matière, ni des règles déjà très strictes pour assurer une alimentation saine et un environnement préservé. Alors que chacun pourrait renoncer par lui-même aux produits ménagers, cosmétiques, à certains médicaments, à la voiture ou même au bus, les pesticides ne sont indispensables qu'à une petite frange de la population qu'il est aisé de cibler. Une hypocrisie coupable !

La réponse à ces enjeux ne passera pas par des interdictions stériles. Des résultats concrets s'obtiendront par une évolution maîtrisée. Raison pour laquelle tant le Conseil fédéral que le Parlement s'opposent à ces initiatives et ont soutenu la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides, qui a été adoptée pour accélérer le processus de transformation en cours.

DES RÉPONSES CONTRE-PRODUCTIVES À DES OBJECTIFS LOUABLES

Malgré les dénégations officielles des initiants, les textes soumis au peuple sont non équivoques: ils interdisent à l'agriculture le recours aux moyens nécessaires à la protection des plantes et à la désinfection des installations. La sécurité des aliments et l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires indigènes ne seraient ainsi plus garantis.

Ces initiatives ne donnent pas de réponses à la problématique de la protection des plantes et de l'environnement. Par leurs interdictions, elles sont une obligation de moyens, pas de résultats.

Par leurs interdictions, les initiatives :

- › compromettent la production agricole, viticole, arboricole, horticole, maraîchères et les emplois indigènes qui en dépendent ;
- › affaiblissent les filières alimentaires, y compris la recherche ;
- › rendent la Suisse encore plus dépendante des importations (notre taux d'autosuffisance est déjà en dessous de 60 %) et favorisent le tourisme d'achat alimentaire.

L'initiative « Eau propre » modifie l'article 104 de la Constitution, qui ne concerne que l'agriculture. Cette initiative n'a rien à voir avec l'eau propre, mais vise les paiements directs.

Les initiants postulent qu'en supprimant les paiements directs aux agriculteurs qui recourent aux pesticides, aux antibiotiques ou à l'achat de fourrage, la qualité de l'eau et des aliments serait améliorée. Ce raisonnement se heurte toutefois à la réalité, qui imposera aux exploitants de choisir entre deux options :

- › Renoncer aux paiements directs et continuer de travailler (acheter du fourrage, utiliser des produits de protection des plantes y compris biologiques). Conséquence : ils ne contribueront plus aux programmes de prestations écologiques et intensifieront leur production pour compenser la perte des paiements directs.
- › Renoncer à protéger leurs cultures, à désinfecter leurs étables ou à acheter du fourrage pour leur bêtes et espérer compenser par des paiements directs le manque à gagner dû aux pertes de qualité et de quantité. Conséquence : ils devraient renoncer à certaines productions trop risquées.

Dans les deux cas, la qualité de l'environnement ne sera pas améliorée. En renonçant aux paiements directs, les exploitations ne poursuivront plus les prestations écologiques déployées depuis 20 ans en faveur de la biodiversité, mais devront utiliser ces surfaces pour leurs cultures. En renonçant à certaines productions, la demande devrait être compensée par des importations coûteuses sous l'angle environnemental.

Les petites exploitations, ne pouvant pas assurer la production de leur propre fourrage, seront contraintes d'abandonner l'élevage. Les races indigènes telles que les moutons à tête-noire, la race d'Hérens ou le Franche-Montagne seraient les premières concernées, mais aussi les poulaillers ou les élevages de porcs. Cette initiative prêterait tous les agriculteurs, y compris les agriculteurs biologiques.

Les initiants disent vouloir revoir le principe des paiements directs qu'ils estiment trop coûteux pour le citoyen. Mais le mécanisme qu'ils instaurent renforce encore la dépendance de la paysannerie aux soutiens publics, sans pouvoir garantir de répondre aux attentes du marché. De plus, si le prix des produits suisses augmente, seule la tranche aisée de la population pourra en profiter, les autres devront se satisfaire de produits importés.



Avec l'initiative « Interdiction des produits de synthèse », le recours à des traitements innovants sur le plan environnemental serait interdit lorsqu'ils impliquent des molécules synthétisées.

Les producteurs conventionnels et biologiques ne pourront plus avoir accès aux innovations. Cette initiative ne fait aucun cas de la notion de risques. Des molécules à l'origine naturelles doivent aussi être synthétisées, reproduites en laboratoire, pour être utilisées. Interdire les pesticides de synthèse sans considérer les questions de toxicité et de risques est un non-sens sous l'angle scientifique et biologique. Cela limiterait considérablement les développements.

Les producteurs devront par exemple renoncer à des substances et techniques de bioprotection, incontournables pour contribuer à la réduction des risques liés à la protection des cultures. Dont une emblématique, qui a permis de renoncer aux traitements insecticides en arboriculture et viticulture : la confusion sexuelle, c'est-à-dire la diffusion de phéromones pour lutter contre les papillons du vers de la grappe et des pommes. Cette phéromone, d'origine naturelle, doit être produite de manière synthétique pour être utilisée. Une innovation dont la Suisse a été pionnière dans les années 1970, et qui maintenant lui serait interdite ?

Les transformateurs devront se passer de biocides (nettoyants et désinfectants) utilisés durant l'élaboration des aliments et pour leur conservation. Les filières de transformation alimentaire et de vente ne pourraient plus respecter les règles d'hygiène, ni garantir la sécurité alimentaire (caves, laiteries, boucheries, fromageries, cidreries...). Avec à la clé, la perte de nombreux emplois.

Cette initiative demande d'imposer les mêmes interdictions aux denrées alimentaires importées, y compris le café et le chocolat. Une exigence contraire aux accords internationaux et dont le contrôle est impossible à mettre en œuvre. Le tourisme d'achat alimentaire échapperait évidemment à la règle et se verrait renforcé. La Suisse ne peut pas faire cavalier seul dans ce domaine.

EFFETS PERVERS ET ANTISOCIAL

Bien que différentes dans leurs exigences, les restrictions imposées par ces deux initiatives conduisent au même résultat : diminuer la production indigène au profit de produits agricoles importés, renchérir les prix à la consommation et favoriser le tourisme d'achat. Actuellement la différence de prix à la consommation entre les produits conventionnels et les produits bio est estimée par plusieurs études à +50 %. Même si cette différence pouvait être réduite à 30 %, le surcoût occasionné pour un ménage de quatre personnes se situe entre 200 et 300 francs par mois. La Suisse dépend un jour sur deux des importations pour se nourrir. Cela correspond à environ un million d'hectares de terres agricoles. Diminuer encore notre production indigène signifie augmenter

d'autant les surfaces nécessaires à l'étranger. Au détriment de qui ? Et pour quel résultat écologique et social ? Le report de notre responsabilité sur les pays étrangers n'est pas défendable.

DIRE 2XNON À CES INITIATIVES NE VEUT PAS DIRE NON AUX ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES.

Le Parlement et le Conseil fédéral prennent au sérieux les enjeux sur la santé et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides. Il n'est pas question de soutenir une continuité aveugle, mais pas non plus d'opter pour une rupture contre-productive et coûteuse. Le Parlement veut une évolution maîtrisée, qui tienne compte de tous les enjeux de la durabilité.

Des mesures sont engagées depuis de nombreuses années. Le chemin pour obtenir des effets durables passe par une meilleure prise en considération des risques. Les connaissances, prescriptions et réglementations en matière d'homologation, d'acquisition et d'usage doivent être améliorées. Deux documents-cadres fixent des priorités claires et les exigences pour l'avenir :

- › **le plan d'action national phytosanitaire (2017)** du Conseil fédéral, qui introduit 8 objectifs, 12 sous-objectifs et plus de 50 mesures afin de diminuer les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Le canton de Genève a implémenté un plan cantonal, complémentaire à ces mesures fédérales. Il est déjà en force.



› **la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides** (2021) votée massivement par le Parlement, qui impose des objectifs ambitieux, concrets et contraignants en matière de diminution de l'utilisation et des risques : -50 % d'ici six ans, soit en 2027. Elle est efficace car elle contraint toutes les utilisations : professionnelles, commerciales ainsi que par des agents publics et concerne aussi les fertilisants.

Cette loi impose des exigences à tous les utilisateurs du territoire et constitue une forme de contre-projet indirect concret, qui entrera en vigueur le 8 juillet prochain indépendamment du résultat du scrutin. Elle marque un coup d'accélérateur et un tournant dans le mouvement de transformation en profondeur déjà en cours. Un mouvement qui ne s'arrêtera pas le 13 juin. Car en effet, trois autres initiatives touchant aux conditions-cadres de l'agriculture seront soumises au peuple d'ici à 2024 :

- › IN « Elevage intensif » qui vise à durcir les exigences d'élevage en Suisse.
- › IN « Paysage » qui veut instaurer des conditions plus strictes pour les constructions en zone agricole.
- › IN « Biodiversité » qui veut réserver plus de surfaces et de moyens pour la biodiversité et renforcer le statut de protection aux biens, également ceux non inventoriés.

NE PAS JETER LE BÉBÉ AVEC L'EAU DU BAIN

En disant non à ces initiatives, nous ne disons pas non aux améliorations, continues et nécessaires dans ce domaine. Les décisions du Conseil fédéral et du Parlement pour réduire l'utilisation de pesticides consolident les efforts déjà entrepris. Pour l'agriculture, la recherche agronomique suisse, en collaboration étroite avec les producteurs, œuvre depuis des décennies pour améliorer les connaissances et adapter les techniques de production. La sélection végétale et la bioprotection sont des alternatives crédibles, mais dont les développements prennent du temps. Ces efforts ont déjà permis de supprimer le recours aux insecticides et aux herbicides dans de nombreuses cultures, à diminuer drastiquement l'utilisation des pesticides pour gérer les maladies et ravageurs connus.

Mais comme pour l'être humain, de nouvelles menaces (maladies ou ravageurs) apparaissent, contre lesquelles les alternatives aux traitements ne sont pas disponibles. Interdire sans nuance tous les pesticides créerait une lacune dans la protection des végétaux. Le recours à des substances efficaces est indissociable du développement constant de moyens de lutte préventifs et alternatifs.

En opposant un mode de production à un autre, ces initiatives renforcent un sectarisme qui creuse les antagonismes au lieu de rassembler.

Sans recours aux produits de protection des plantes et de désinfection des installations, le maintien d'une production alimentaire indigène durable n'est plus viable. Les initiants imposent à l'agriculture des exigences irréalistes, sans pour autant en assumer toutes les implications. Une dynamique de décroissance de la production, de repli sur soi, serait instaurée qui n'est jamais assumée ouvertement par les défenseurs de ces initiatives. Plus grave, ils instillent la peur et le doute quant à la qualité de nos aliments. Sous couvert de protection de l'environnement, ils choisissent de stigmatiser une catégorie de la population : celle qui nous nourrit un jour sur deux. Alors que la présence dans la nature de substances potentiellement problématiques est le fait de nombreuses activités humaines. Accepter ces initiatives ne résoudra pas cette équation, mais signalera le début d'un lent déclin de la production agricole indigène, devenue trop coûteuse et aléatoire pour être synonyme d'avenir.

Les sceptiques de la globalisation, les réfractaires au progrès, et les nouveaux crypto-véganes, peuvent être séduits par un tel discours. Mais les seuls à tirer leur épingle du jeu seront les distributeurs étrangers, auprès de qui la Suisse devra se tourner pour nourrir sa population, sans gain aucun, ni pour l'environnement, ni pour la population suisse, ni pour la paysannerie mondiale.

TÉMOIGNAGE DE JEAN-DANIEL RAMU, AGRICULTEUR À SATIGNY : 700 MILLIONS D'AFFAMÉS ET MOI...

Et moi, petit Suisse qui consacre moins de 7 % de mon revenu à nourrir ma famille (France 15 %), qui bénéficie de l'une des agricultures la plus durable au monde, également l'une des plus locales et qui réclame la souveraineté alimentaire. (...)

Alors, avant de voter la tête dans un sac... à commissions, réfléchissons bien aux conséquences que ces deux initiatives auront sur le contenu de nos assiettes et sur la pérennité de la production locale. Les familles paysannes sont exemplaires, elles travaillent dur, progressent tous les jours dans la manière de protéger leurs récoltes afin d'assurer notre bien-être et plus encore.

Loi sur le CO₂ : préservons ensemble notre planète



Par Alexandre de Senarclens

LE TROISIÈME OBJET DE VOTATION FÉDÉRALE EST LA LOI SUR LE CO₂ QUI A FAIT L'OBJET D'UN RÉFÉRENDUM. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ, NOUS PRÉSENTE LES PRINCIPALES MESURES PRÉVUES PAR CETTE LOI ET LES RAISONS DE L'ACCEPTER.

UN DÉFI COLLECTIF

Le réchauffement climatique est un des plus grands défis posés à l'humanité en ce XXI^e siècle. La Suisse est particulièrement touchée, le pays se réchauffe deux fois plus que la moyenne mondiale (+ 2°C depuis 1864). Cela engendre des vagues de chaleur, des sécheresses, mais aussi des vagues de froid, des inondations, la fonte des glaciers, des glissements de terrain, etc. C'est aussi l'équilibre naturel de la faune et de la flore qui est touché. Plus globalement, ces changements climatiques ont et auront des incidences géopolitiques avec des déplacements de population du Sud vers le Nord (« réfugiés climatiques ») et des tensions renouvelées sur la maîtrise de l'eau dans des

régions du monde souffrant de sécheresse. Ces crises à venir vont nous concerner.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour nous les Suisses. C'est maintenant que nous devons agir sans quoi l'addition sera beaucoup plus salée et les conséquences incontrôlables.

Consciente de ses responsabilités, notre pays a signé les protocoles de Kyoto puis de Paris sur le climat, ce dernier ratifié en octobre 2017. L'objectif est de ne pas dépasser un réchauffement de plus de 2 degrés pour la planète et idéalement de se maintenir en dessous de 1,5 degré. Dans ce cadre, la Suisse s'est donc engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂) de moitié d'ici 2030 par rapport à son niveau de 1990.

C'est l'objectif de la nouvelle loi sur le CO₂.

DES MESURES CIBLÉES

Pour y parvenir, la loi prévoit beaucoup de mesures. Listons ici les principales :

- › Les cantons doivent édicter des normes pour les bâtiments (nouveaux et existants) afin que les émissions de CO₂ produites soient réduites de 50 % en 2026/2027 par rapport à 1990.
- › Nouvelles normes d'émission de CO₂ plus contraignantes pour les importateurs et constructeurs de véhicules ; en cas de dépassement, ces derniers devront s'acquitter d'un montant situé entre 95 et 152 francs pour chaque gramme de CO₂/km au-dessus de la valeur cible.
- › Hausse de l'essence jusqu'à 10 centimes par litre jusqu'en 2024 et jusqu'à 12 centimes par litre à partir de 2025.
- › La taxe sur le CO₂, actuellement plafonnée à 120 francs par tonnes, pourra être augmentée par le Conseil fédéral jusqu'à 210 francs en fonction des objectifs intermédiaires de réduction.

Les entreprises, y compris les PME, pourront être exemptées de cette taxe si elles prennent des engagements pour réduire leurs émissions.

- › Une nouvelle taxe sur les billets d'avion de 30 à 120 francs en fonction de la distance parcourue et de la classe de transport.
- › La création d'un fonds pour le climat dans lequel sera versé un tiers du produit de la taxe sur le CO₂ (mais au max. 450 millions de francs par an) et jusqu'à la moitié du produit de la taxe sur les billets d'avion. Ce fonds sera utilisé pour l'assainissement des bâtiments, la promotion des sources d'énergies renouvelables, les projets d'utilisation de la géothermie, le remplacement des chauffages à mazout ou électrique et la réduction des répercussions du transport aérien sur le climat, etc. Ce fonds permettra aussi la promotion de l'innovation par des prêts à des entreprises afin d'assurer le développement et la commercialisation de procédés visant à réduire les émissions et à permettre l'utilisation d'énergies renouvelables.

C'est maintenant que nous devons agir sans quoi l'addition sera beaucoup plus salée et les conséquences incontrôlables.



En termes économiques, cette transition offrira des opportunités de croissance et des incitations à l'innovation.

› Enfin, le solde de ce qui aura été prélevé et qui ne sera pas versé au fonds sera redistribué à la population par une baisse des factures d'assurances maladie et aux entreprises par les caisses de compensation AVS.

DE BONNES INCITATIONS

Ainsi, cette nouvelle loi renforce les exigences actuelles et apporte des instruments supplémentaires. En termes économiques, cette transition offrira des opportunités de croissance et des incitations à l'innovation. Par ailleurs, le recul de la consommation d'énergie fossile aura pour effet de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'étranger,

renforçant ainsi la position des entreprises suisses face à la concurrence internationale. La loi prévoit notamment plusieurs taxes basées sur le principe du pollueur-payeur, comme celles sur les billets d'avion ou sur les carburants pour les véhicules. Ce sont donc des mesures conformes à l'esprit libéral : durables sur le plan écologique, économique et social. En enfin, les revenus ainsi prélevés ne viennent pas remplir les caisses de l'Etat, mais seront intégralement redistribués à la population et/ou aux entreprises.

LES ARGUMENTS DES OPPOSANTS SOUS LA LOUPE :

1 "La compétitivité des entreprises suisses en bâtime"

La protection du climat est un investissement rentable, car elle favorise l'innovation et la croissance en Suisse.

La loi sur le CO₂ révisée permet à toutes les entreprises prête à investir dans des mesures favorables à la protection du climat de s'affranchir de la taxe sur le CO₂. Cette opération génère d'ailleurs des avantages supplémentaires, en réduisant à la fois les émissions et les coûts des entreprises. De plus, grâce aux objectifs de réduction du CO₂ définis, plus de 1,5 milliard de francs suisses de valeur ajoutée resteront chaque année en Suisse pour y générer emplois et prospérité. Ainsi, cette réforme est doublement favorable à la compétitivité de l'économie suisse.

2 "Le coût de la vie de la classe moyenne augmentera"

Deux tiers de la taxe sur le CO₂ seront directement redistribués à la population

La taxe sur le CO₂ s'élève aujourd'hui à 96 francs suisses par tonne de CO₂ alors que son montant maximum est fixé à 120 francs par tonne. Ce plafond passera à 210 francs et ne sera appliqué que si les émissions de CO₂ ne diminuent pas de façon assez rapide et suffisante. Deux tiers des recettes issues de la taxe sur le CO₂ sont reversés à la population et au secteur économique. Ainsi, chaque personne se verra redistribuer un montant par le biais de l'assurance obligatoire des soins et ce, quelle que soit la quantité d'énergie fossile qu'elle consomme.

3 "Les émissions de la Suisse sont déjà en baisse, dans de nouvelles mesures sont inutiles"

Protéger le climat coûte moins cher que des changements climatiques non maîtrisés

En sa qualité de pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par les changements climatiques, puisque le pays se réchauffe deux fois plus que la moyenne mondiale. Ce sont les émissions de gaz à effet de serre qui en sont responsables. Il convient donc de les réduire à l'échelle planétaire et la Suisse doit contribuer à l'effort commun. Le Conseil fédéral a fixé comme objectif la réduction à zéro net des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Les mesures supplémentaires prévues dans la nouvelle loi sont nécessaires pour atteindre cet objectif.



Renforçons notre sécurité avec les nouvelles mesures policières de lutte contre le terrorisme

LE PARLEMENT FÉDÉRAL A DÉCIDÉ EN SEPTEMBRE 2020 D'ÉLARGIR LES MOYENS À DISPOSITION DE LA POLICE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME. UN RÉFÉRENDUM AYANT ABOUTI, LE PEUPLE SUISSE EST APPELÉ À SE PRONONCER. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ ET AVOCAT, PRÉSENTE LES NOUVELLES MESURES ET RAPPELLE LE CADRE QUI LES ACCOMPAGNE.

UNE MENACE MONDIALE QUI TOUCHE AUSSI LA SUISSE

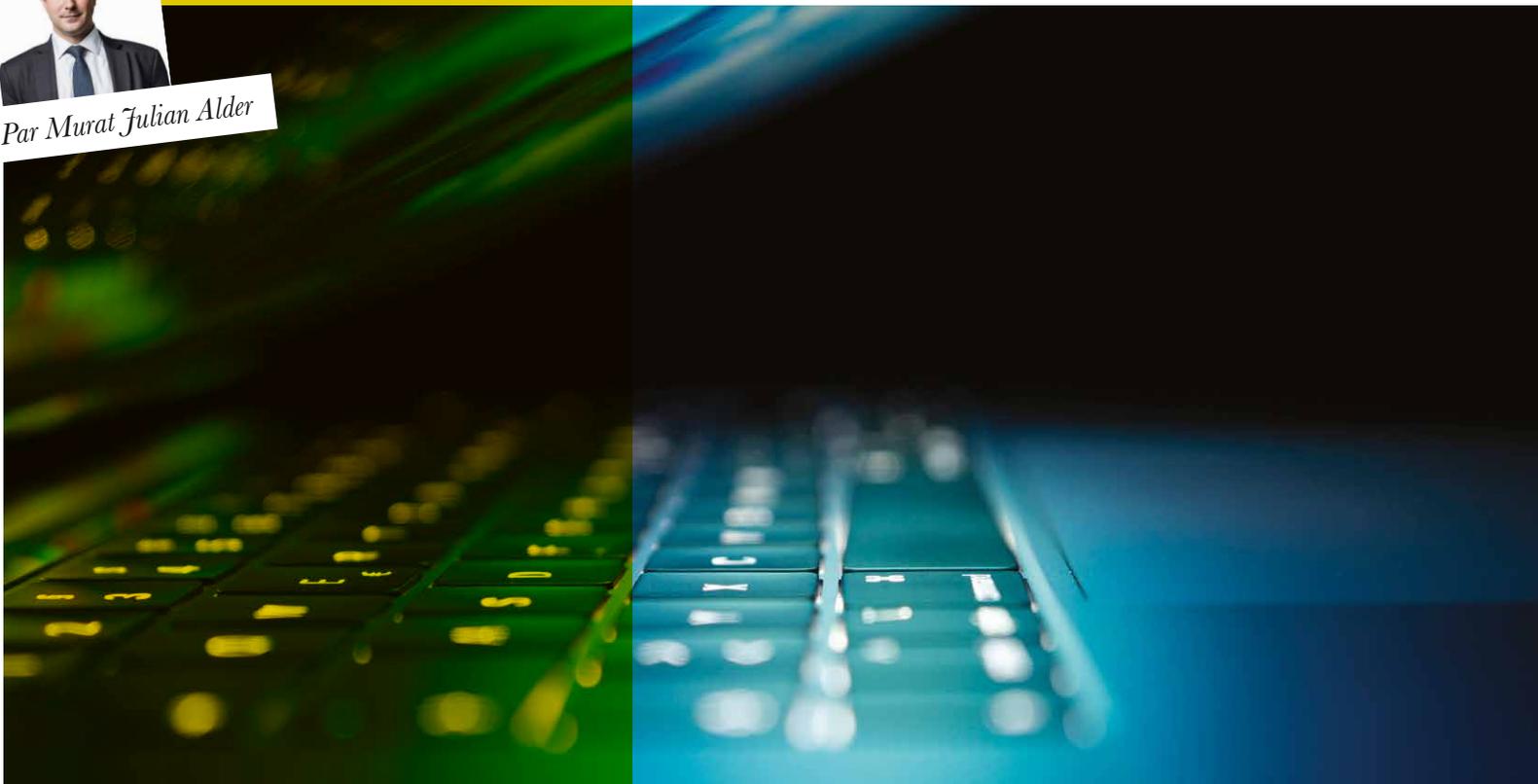
On ne le répétera jamais assez : la première des libertés, c'est la sécurité. Et cette dernière ne doit pas être prise pour un acquis. Nous avons tous en souvenir le lieu où nous nous trouvions lorsque nous découvriions avec effroi les images télévisées des attaques terroristes qui ont frappé New York et la Pennsylvanie le 11 septembre 2001, causant près de 3000 morts et plus de 6000 blessés. Alors que l'humanité venait d'entrer dans le XXI^e siècle, elle découvrait la cruauté illimitée avec laquelle une poignée de terroristes

déterminés étaient capables de commettre l'impensable contre des civils innocents.

Malheureusement, les attentats du 11 septembre 2001 n'ont été que le prélude à d'autres attaques terroristes qui ont depuis lors frappé aux quatre coins du monde, y compris dans nos pays voisins, en emportant les vies de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. La Suisse n'est pas à l'abri de la menace terroriste. Chaque semestre, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) publie un rapport de suivi du terrorisme dans notre pays. Le dernier rapport, qui date de novembre 2020, fait état de 690 cas traités par le SRC.



Par Murat Julian Alder



DES OUTILS DE PRÉVENTION CONTRE LE TERRORISME

Les nouvelles mesures de lutte contre le terrorisme (MPT) ont pour but de combler une lacune juridique en fournissant à la police des outils supplémentaires en matière de prévention, en permettant à nos forces de l'ordre d'intervenir en amont, c'est-à-dire avant la commission d'actes terroristes.

La nouvelle loi définit le terroriste potentiel comme une personne dont on présume, sur la base d'indices concrets et actuels, qu'elle mènera des activités terroristes. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- › l'obligation de participer à des entretiens spéciaux, afin de déterminer la mesure dans laquelle une personne peut représenter une menace ;
- › l'obligation de se présenter régulièrement auprès d'une autorité, afin par exemple de s'assurer qu'une interdiction de quitter le territoire soit respectée ;
- › l'interdiction d'entretenir des contacts avec des tiers dont il est établi qu'ils sont proches de milieux terroristes ou qu'ils soutiennent de tels milieux ;
- › l'interdiction de quitter le territoire faite aux personnes susceptibles de mener des activités terroristes à l'étranger ;
- › l'interdiction de se rendre en certains lieux ou de sortir d'un certain périmètre ;
- › l'assignation à résidence, si des mesures moins restrictives prononcées précédemment n'ont pas été respectées ;

- › la mise en détention en vue de l'expulsion de terroristes potentiels de nationalité étrangère.

Ces mesures sont largement inspirées des législations d'autres Etats européens. De plus, certaines de ces mesures existent déjà depuis plusieurs années en Suisse dans le cadre de la lutte contre le hooliganisme.

UN CADRE POUR ÉVITER LES DÉRIVES

La nouvelle loi, portée par notre Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter en charge du département fédéral de justice et police, encadre de manière adéquate l'application des mesures prévues, en empêchant la violation des principes constitutionnels de la proportionnalité et de l'interdiction de l'arbitraire.

En effet, les mesures doivent être ordonnées de cas en cas et limitées dans le temps. Elles ne peuvent être prononcées qu'en présence d'indices concrets et actuels. De nouvelles mesures ne peuvent être prises que si des mesures moins restrictives se sont avérées inefficaces ou insuffisantes. En outre, l'assignation à résidence est soumise à l'approbation du tribunal des mesures de contrainte (la même juridiction qui statue sur la détention dans les procédures pénales) et chaque mesure peut être contestée auprès du Tribunal administratif fédéral. Nous sommes donc à des années-lumière d'une législation dystopique !

En conclusion, les nouvelles mesures de lutte contre le terrorisme constituent un ensemble cohérent, équilibré et dûment encadré, dont la vocation est de combler une importante lacune juridique et de compléter le catalogue des moyens permettant à nos organes de politique de sécurité de nous protéger contre les activités terroristes. C'est pourquoi le PLR genevois vous invite à voter OUI à cette nouvelle loi fédérale le 13 juin prochain.



Les nouvelles mesures de lutte contre le terrorisme (MPT) ont pour but de combler une lacune juridique en fournissant à la police des outils supplémentaires en matière de prévention, en permettant à nos forces de l'ordre d'intervenir en amont.



Goutte de Saint-Mathieu : des infrastructures publiques nécessaires



Par Adrien Genecand

LE PEUPLE GENEVOIS EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR CE DÉCLASSEMENT SUITE À UN RÉFÉRENDUM. ADRIEN GENECAND, DÉPUTÉ, PRÉSENTE LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS PROJÉTÉS SUR CE TERRAIN AGRICOLE ENCLAVÉ ENTRE L'AUTOROUTE ET LA ROUTE DE CHANCY, QUI JUSTIFIE CETTE MODIFICATION DE ZONE.

UNE ENCLAVE À CÔTÉ DE L'AUTOROUTE

La modification de zone sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer en juin prochain est située entre la route de Chancy, la bretelle autoroutière A1 et le chemin de Saint-Mathieu. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de près de 45 000 m² dont deux tiers sont des surfaces dites d'assolement,

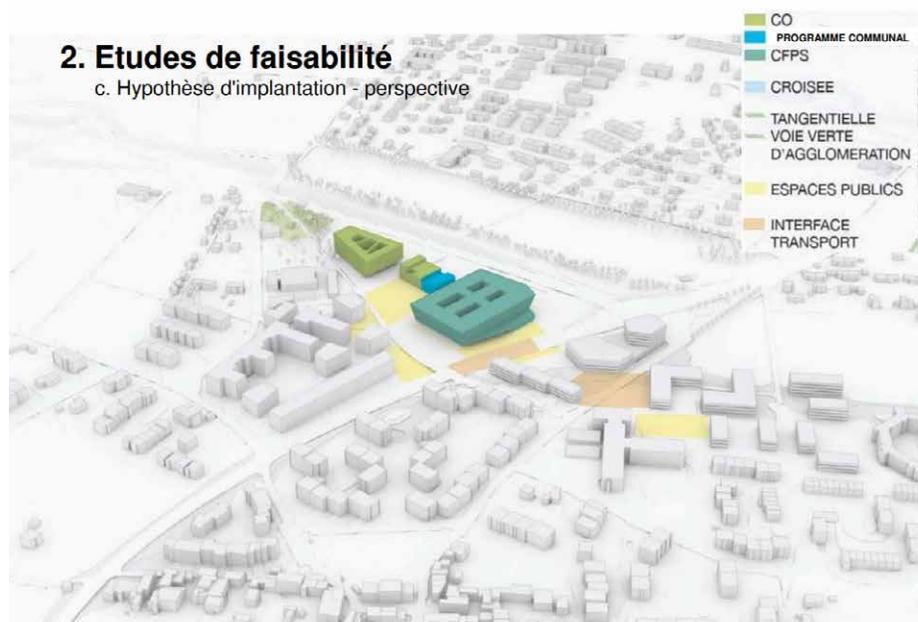
donc dévolues à l'agriculture, pour lesquels la Confédération encadre et surveille l'utilisation rationnelle faite par le canton.

Le déclassement de cette parcelle est projeté pour une zone affectée à de l'équipement public. En effet, il s'agit d'accompagner le dévelop-

pement de Bernex Est, des Cherpines et plus généralement de la Champagne en matière d'infrastructures scolaires. A ce titre, le site de Saint-Mathieu a été retenu par le Conseil d'Etat pour accueillir deux projets majeurs pour l'enseignement dans notre canton.

2. Etudes de faisabilité

c. Hypothèse d'implantation - perspective





UN FUTUR PÔLE DE FORMATION

L'épidémie dont nous souffrons nous a montré à quel point il est vital de pouvoir compter sur des professionnels bien formés dans le domaine de la santé et du social. Actuellement les onze écoles du Centre de Formation Professionnelle (CFP) santé social sont éclatées sur plusieurs sites, dans des bâtiments qui en très grande partie n'ont pas été conçus pour de l'enseignement. Le contexte actuel nous montre à quel point ces professions sont soumises à la forte évolution des besoins et de leurs compétences. Il est donc indispensable de doter ces filières d'un nouveau bâtiment et d'espaces qui correspondent aux exigences modernes des soins et permettent de former plus de professionnels du domaine dans notre canton.

Le périmètre vise également la construction d'un cycle d'orientation pouvant accueillir 900 élèves. Vu l'utilisation intense du CO Vuillonex, ce nouveau bâtiment permettra

aux élèves du bassin de la Champagne de rester dans leur région et leur évitera de longs déplacements vers la ville. Dans le cadre du programme communal que souhaite développer la commune de Bernex pour ses habitants, ce site verra enfin la création de 7 salles d'éducation physique dont une salle omnisport, un espace socioculturel, une école de musique et une bibliothèque.

Concernant l'accessibilité à ces établissements scolaires, le déplacement de l'arrêt de ligne du 14 à côté du Centre de Formation Professionnelle est prévu pour accueillir le flux des élèves. La construction d'un parking P+R en bordure de l'autoroute A1 complète le programme, les normes de protection ne permettant pas d'implanter autre chose à cet endroit.

UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Ce nouveau développement urbanistique ouvre plus de 300 places de travail sur site ce qui est bienvenu en temps de COVID. A cela s'ajoute un investissement du canton pour un montant qui dépasse les 200 millions de francs.

Il convient de saluer l'engagement exemplaire de la commune de Bernex pour la construction de logements ces dernières années. Il est tout à fait juste et nécessaire que le canton assume sa part en participant aux coûts de ce programme d'infrastructure public ambitieux. Pour toutes ces raisons, je vous invite chaleureusement à soutenir cette loi.

La Cité de la musique, une opportunité pour Genève !

LA CITÉ DE LA MUSIQUE EST ÉGALEMENT AU MENU DE LA VOTATION DU 13 JUIN, MAIS UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS DE LA VILLE DE GENÈVE – MALGRÉ L'INTÉRÊT ÉVIDENT DE CE PROJET AU NIVEAU CANTONAL. MICHÈLE ROULLET, CHEFFE DU GROUPE PLR AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE, SOULIGNE LES NOMBREUSES FACETTES DE CE BEAU PROJET ET INVITE À LE SOUTENIR.



Par Michèle Roulet

Genève a une grande tradition de mécénat. Rappelons que c'est un consul d'Angleterre, passionné de musique, qui édifie en 1894 une salle de concert (pour l'Harmonie Nautique et non pour un orchestre symphonique !) qu'il dédie à sa souveraine la reine Victoria, et qu'il offre à la Ville de Genève dix ans plus tard. Depuis aucune salle de concert ne s'est construite à Genève. Or, Genève a besoin de locaux pour la Haute école de musique (HEM) actuellement dispersée sur sept lieux et pour l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) qui n'a jamais bénéficié de sa propre résidence, mais également d'une salle de concert, qui réponde aux besoins des orchestres d'aujourd'hui. La Cité de la

musique dotera Genève d'un lieu culturel d'envergure, comparable au KKL de Lucerne, à la Philharmonie de Paris, Hambourg ou Berlin. Elle fera rayonner Genève, renforcera son attractivité et le dynamisme économique de notre canton.

UNE CITÉ DE LA MUSIQUE OUVERTE À TOUS LES PUBLICS

La Cité de la musique est conçue comme un lieu de vie, d'ouverture, de formation, de création et de programmation. Elle prévoit la construction de trois salles de concert : une salle philharmonique de 1580 places, une salle de 390 places et une black box de 142 places, destinée à

la création expérimentale et la musique électro-acoustique, des salles de classes, quatre auditoriums pour les étudiants de la HEM, ainsi que les locaux administratifs de la HEM et de l'OSR. Cette Cité, qui créera une émulation entre les musiciens professionnels d'aujourd'hui et ceux de demain, rendra la musique plus accessible auprès de la population genevoise. Elle apportera aussi une culture musicale sur la Rive droite et une synergie entre la Ville et les organisations internationales. Enfin, avec une bibliothèque-médiathèque, deux restaurants et la création d'un parc public, elle offrira un lieu de détente et de promenade pour tous les Genevois.

UN LIEU CULTUREL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Les questions environnementales ont guidé la Fondation de la Cité de la musique pour ses choix : pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales... Pro Natura a été consultée pour préserver au mieux les arbres les plus majestueux, la flore et la faune préexistantes et la Fondation de la Cité de la musique s'est engagée à planter deux arbres pour chaque arbre abattu. Les détracteurs de ce projet dénoncent la destruction de la « Villa des Feuillantines », maison de maître des années 1870. Certes, cette demeure a du charme, son jardin privé aussi. Toutefois, cette villa, non classée, ni même portée à l'inventaire n'a été considérée ni par l'Office du patrimoine et des sites ni par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) comme remarquable et digne de protection patrimoniale. Refuser la Cité de la musique

La Cité de la musique est conçue comme un lieu de vie, d'ouverture, de formation, de création et de programmation.



ne sauvera d'ailleurs pas cette villa construite sur une parcelle appartenant à l'ONU prête à la céder à la Fondation pour la Cité de la musique. Toutefois, si la Cité de la musique n'est pas réalisée, l'ONU restera propriétaire de sa parcelle constructible et pourra y ériger un immeuble comme elle en avait l'intention avant le projet de Cité de la musique. Il n'y aurait alors ni Villa des Feuillantines, ni Cité de la musique, ni parc public, ni voie verte, ni restaurants, ni promenade... Ainsi, on peine à comprendre les Verts qui s'opposent à ce projet au nom de la biodiversité et qui crachent même sur un parc public... Un parc ne peut-il pas contribuer à la biodiversité avec des étangs, des plantations et des aménagements? Lors du vote du 7 octobre 2020 au Conseil municipal de la Ville

de Genève pour permettre la réalisation de cette cité, les Verts ont critiqué les baies vitrées du projet architectural de la Cité de la musique, qui seraient nocives pour les oiseaux qui risquent de s'y cogner et de mourir pour conclure qu'ils s'opposent de toute manière à ce projet parce qu'ils prônent la décroissance...

LA CITÉ DE LA MUSIQUE NE COÛTERA RIEN AUX CONTRIBUABLES GENEVOIS

Les coûts de construction de la Cité de la musique ainsi que l'aménagement du parc public seront financés par des fonds privés et par une contribution de la Confédération pour la partie du bâtiment dédiée à la HEM. Les frais de fonctionnement seront couverts par

Elle fera rayonner Genève, renforcera son attractivité et le dynamisme économique de notre canton.

les budgets actuels de l'OSR et de la HEM, ainsi que par la location des salles. D'ailleurs, pour bien confirmer que la Ville n'aurait pas à subir de frais supplémentaires liés à la Cité de la musique, un amendement a été déposé au Conseil municipal qui stipule que « la Ville de Genève ne participe pas au budget de fonctionnement artistique et technique de la Cité de la musique ». En revanche, l'entretien du nouveau parc sera, comme tous les parcs publics sur son territoire, à la charge de la Ville de Genève.

CE PROJET EST UNE AUBAINE À SAISIR

Voter OUI à la Cité de la musique le 13 juin 2021, c'est offrir un souffle dynamique pour notre région et faire vivre l'esprit de Genève ! Quant aux habitants du canton qui ne peuvent pas s'exprimer sur ce sujet bien qu'il les concerne, ils peuvent appeler leurs proches et amis domiciliés en Ville de Genève à voter OUI à la Cité de la musique.

Pour une rédaction inclusive lisible

NOTRE SOCIÉTÉ ÉVOLUE, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES. CELA A ÉVIDEMMENT UN IMPACT SUR NOTRE LANGUE, LE FRANÇAIS, QUI EST ÉGALEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION. CERTAINES PERSONNES, Y COMPRIS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CANTONALE, TENTENT TOUTEFOIS D'IMPOSER LEUR MÉTHODE DE RÉDACTION, MALHEUREUSEMENT AUX DÉPENS DE LA LISIBILITÉ DES TEXTES ÉCRITS. LE GRAND CONSEIL VIENT D'ADOPTER UN COMPROMIS POUR UNE RÉDACTION INCLUSIVE MAIS LISIBLE DANS LA LÉGISLATION GENEVOISE, QUE CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉE, NOUS PRÉSENTE.



Par Céline Zuber-Roy



Le Grand Conseil s'est penché lors de sa session de mars sur le projet de loi 12440 déposé par la gauche début 2019 et intitulé « Pour la démasculinisation de la législation genevoise ». Il demandait initialement de remplacer la désignation des personnes, des fonctions et des métiers formulées au masculin par des formules épécènes ou des doubles désignations féminines puis masculines dans l'ensemble de la législation genevoise. La commission législative, qui a traité ce projet de loi, a rapidement compris que la tâche de reprendre la totalité de la législation cantonale était titanesque, d'autant plus que les modifications proposées pouvaient impacter le sens du texte et n'étaient donc absolument pas de simples rectifications formelles comme le proposait le projet de loi. Cette proposition a donc été écartée.

UN COMPROMIS ÉQUILIBRÉ

Par contre, l'étude de ce projet a permis de faire un travail de qualité sur la question du langage utilisé dans notre ordre juridique. La commission a réussi à apporter une solution pragmatique et consensuelle, qui s'articule en trois axes. Tout d'abord, la rédaction de la législation genevoise doit prendre en compte la diversité des réalités de la population genevoise. Ce n'est en effet pas le rôle de la loi de propager des stéréotypes basés sur une prétendue normalité. Au contraire, le législateur doit garantir un maximum de liberté à chaque personne pour qu'elle s'épanouisse sans pression notamment liée à son genre, à son orientation sexuelle ou à son choix de modèle familial. Dans ce sens, la rédaction de la législation doit être inclusive – ce qui ne signifie toutefois absolument pas qu'il faut utiliser des tirets ou des points au milieu des mots.

Pour atteindre ce but de rédaction inclusive, la rédaction épïcène, c'est-à-dire fondée sur des termes neutres, doit être utilisée en priorité. Ainsi, plutôt que de parler de « députées et de députés », il est préférable d'utiliser « les membres du Grand Conseil ». Cette formulation évite les doublements des mots, qui sont passablement lourds, et surtout évite le piège de la binarisation à outrance de notre société voulue par certaines personnes, tout en permettant au passage d'inclure les personnes non binaires.

Finalement, en troisième axe, la commission législative a proposé de mettre des garde-fous, en rappelant une évidence : la loi doit en premier lieu être compréhensible et donc lisible. En effet, c'est la loi qui fixe le cadre de notre société et permet à chaque personne d'adapter son comportement en conséquence. Il faut donc qu'elle soit lisible par le plus grand nombre et pour cela, il ne faut en aucun cas que des signes typographiques comme des points ou des tirets soient ajoutés au milieu des mots.

Cette solution, qui était soutenue par la quasi-unanimité de la commission, correspond à la rédaction utilisée dans notre charte fondamentale, la Constitution genevoise.

UNE LISIBILITÉ ASSURÉE

Depuis que la commission avait trouvé ce compromis en février 2020, l'usage de ponctuation au milieu des mots s'est toutefois largement intensifié, au point même que le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi qui l'utilisait (PL 12843). Cet ajout de signes typographiques au milieu des mots complique la lecture et la compréhension des textes et n'est pas acceptable pour le groupe PLR. Ainsi, la députation PLR a déposé un amendement, sous l'impulsion de Murat Alder, afin de proscrire explicitement le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets dans la législation genevoise. La majorité de droite du Grand Conseil a suivi cet avis et voté le projet de loi issu de la commission avec l'amendement proposé.

Il s'agit clairement d'une victoire pour le groupe PLR et la droite en général. Mais c'est une victoire d'étape puisque cette loi ne s'applique qu'à la législation genevoise. Un autre projet de loi – le PL 12843 sur l'égalité des genres (qui contient le fameux tiret au milieu d'un mot ...) – est actuellement à l'étude à la commission des droits de l'Homme et prescrit l'usage d'une communication inclusive dans toute l'administration. Les commissaires PLR ont déjà déposé un amendement pour reprendre ce qui a été voté pour la législation genevoise, c'est-à-dire les trois axes : rédaction inclusive, au moyen de termes épïcènes, qui n'atteint pas à la lisibilité du texte, en excluant l'usage de signes typographiques au milieu des mots. L'union de la droite semblant solide sur ce sujet, il est permis d'espérer que le Grand Conseil stoppe cette pratique qui se répand dans l'administration cantonale.

Il est également intéressant de noter que la question va également être abordée au Conseil municipal de la Ville de Genève, puisque le groupe PLR, par la voix de sa cheffe de groupe Michèle Rouillet, a déposé un texte pour proscrire cette pratique dans l'administration communale.

Cela peut paraître incongru de légiférer sur la manière de rédiger des textes, mais il est du devoir des parlementaires de s'assurer que la législation et les communications des administrations soient compréhensibles pour la population, tout en évitant de propager des stéréotypes et des discriminations.

60 ans
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

La réévaluation du patrimoine immobilier enterrée par la commission fiscale

LE 30 MARS DERNIER, UNE MAJORITÉ DE LA COMMISSION FISCALE DU GRAND CONSEIL, INCLUANT LES QUATRE COMMISSAIRES PLR, A REFUSÉ LE PROJET DE RÉÉVALUATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER, QUE NOTRE MINISTRE NATHALIE FONTANET AVAIT DÛ REPRENDRE AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT EN SEPTEMBRE 2020. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ, ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, EXPLIQUENT LES RAISONS DE CE REFUS.



Par Alexandre de Senarclens
et Gabriel Delabays

UNE IMPORTANTE HAUSSE D'IMPÔT

Pour rappel, le projet de réévaluation du parc immobilier date de l'époque de David Hiler et figure dans le programme de législature de l'actuel Conseil d'Etat et dans les plans quadriennaux. Cependant, notre actuelle ministre des finances n'a pu se résoudre à mettre en place une réforme qui allait alourdir les prélèvements fiscaux pour les propriétaires de 200 millions rien que la première année. C'est pourquoi

elle a exigé en contrepartie la mise en place de mesures d'accompagnements pour les petits propriétaires, via une déduction sociale, et une baisse de l'impôt sur la fortune, réduisant ainsi le montant perçu par le canton de moitié.

Pour sa part, dès son dépôt au Grand Conseil, le PLR Genève et sa députation se sont opposés à cette réforme jugée inutile et malvenue en temps de crise et ont dénoncé un matraquage fiscal en règle des contribuables. Malgré les

mesures d'accompagnements, cette réforme constitue encore une augmentation d'impôts massive d'environ 100 millions de francs la première année et de 200 millions de francs après 15 ans. Les propriétaires à la retraite qui ont pu acquérir leur bien dans les années 1970 et 1980, sont touchés en premier lieu. Ces propriétaires, malgré les mesures d'accompagnement, risqueraient de se retrouver étranglés et contraints de vendre leur bien.

De plus, l'abolition proposé de l'abattement de 4 % par an (40 % après 10 ans) pour l'occupation continue aurait constitué une hausse massive de la charge fiscale pour tous les propriétaires du canton. Genève étant déjà le canton qui exploite le plus son potentiel fiscal, le PLR Genève ne pouvait accepter cette réforme, même avec des mesures d'accompagnements. Une augmentation de la fiscalité n'est en aucun cas la solution aux problèmes budgétaires de notre canton, puisque Genève vit avant tout une crise des dépenses et non pas des recettes. En outre, la temporalité du projet était particulièrement mauvaise en raison de la crise économique et sociale que nous traversons.

Malgré les mesures d'accompagnements, cette réforme constitue encore une augmentation d'impôt massive d'environ 100 millions de francs la première année et de 200 millions de francs après 15 ans.



UNE ENTRAVE DE PLUS À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

La réévaluation du parc immobilier genevois menacerait non seulement nombre de petits propriétaires, découragerait la responsabilité individuelle qu'implique la propriété de son propre logement, mais aurait également encore limité l'accès à la propriété, droit pourtant garanti par l'article 34 de la Constitution genevoise. Genève ne compte que 17 % de propriétaires. Devenir propriétaire à Genève est déjà très difficile vu la rareté et la cherté des biens, il ne convient donc pas de rendre cela plus ardu avec une fiscalité excessive. Au contraire, il faut tout faire pour promouvoir l'accès à la propriété dans notre canton et éviter de voir les Genevois qui ont les moyens d'y accéder partir en France voisine ou dans le canton de Vaud.

Certes, le PLR Genève est favorable à la baisse de l'impôt sur la fortune, qui est le plus élevé de Suisse, prévue comme mesure d'accompagnement. Toutefois, il s'agit d'une mesure nécessaire pour elle-même, qui peut être demandée indépendamment d'une réforme préjudiciable pour de nombreux habitants de notre canton.

AUCUNE OBLIGATION FÉDÉRALE

Les partisans de la réforme avancent souvent une prétendue obligation fédérale d'effectuer une réévaluation du parc immobilier genevois. Cet argument est faux. Les différentes réévaluations qui ont déjà eu lieu permettent d'avoir une valeur acceptable au regard du droit supérieur. En effet, le Tribunal fédéral s'est déjà exprimé pour rappeler que le système prévu par le

Les différentes réévaluations qui ont déjà eu lieu permettent d'avoir une valeur acceptable au regard du droit supérieur.

droit cantonal pour évaluer les immeubles sis dans le canton de Genève n'apparaît pas contraire aux exigences posées par le droit fédéral (art. 14 LHID). D'autant que les biens immobiliers genevois sont déjà évalués de manière plus élevée que, par exemple, dans les cantons de Vaud, Neuchâtel ou du Valais.

A l'heure où nous vivons une crise sans précédent due à la pandémie et dont les conséquences touchent l'ensemble des entreprises et de la

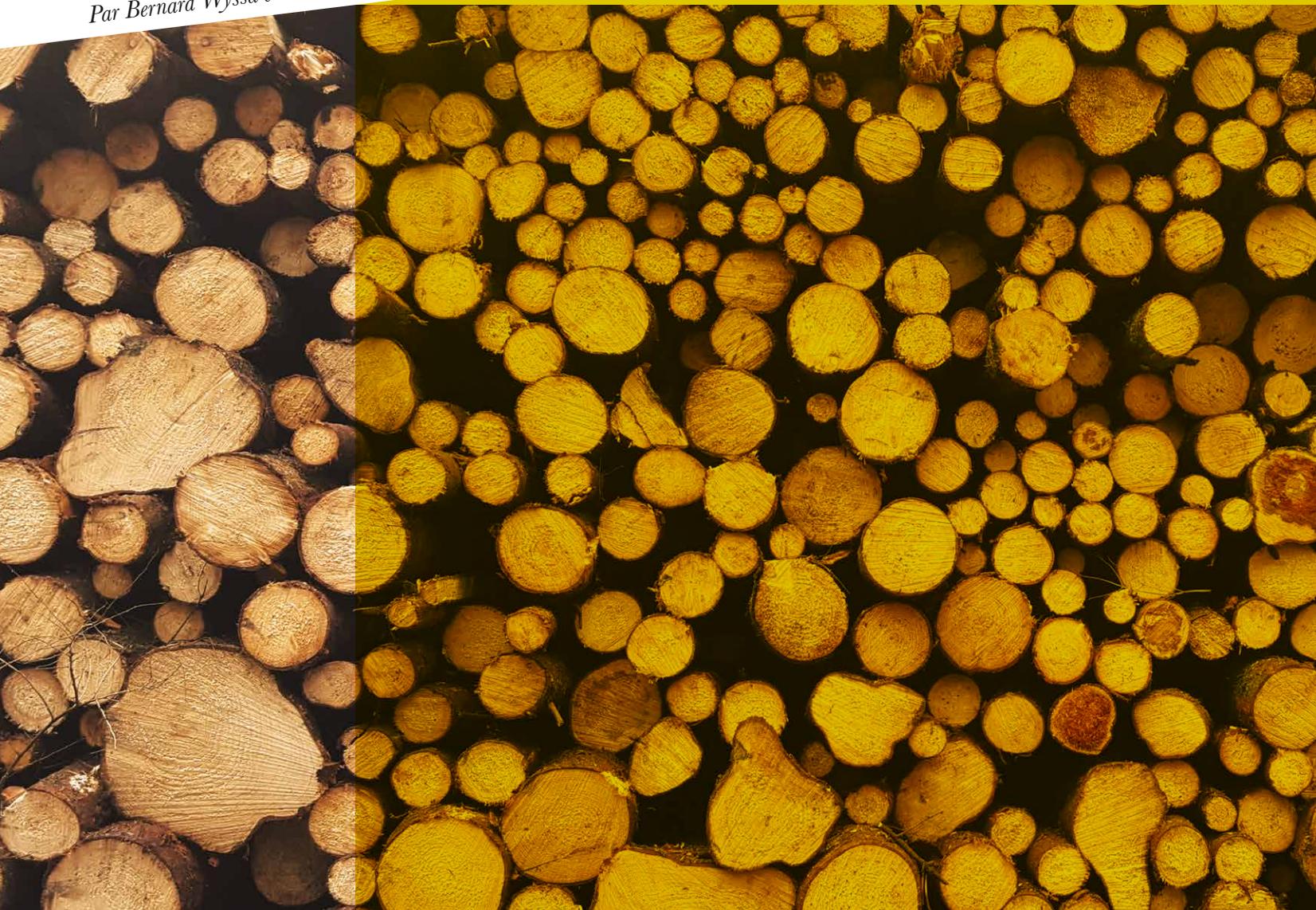
population, on ne peut que se réjouir du signal positif qu'a donné la commission fiscale du Grand Conseil en refusant l'entrée en matière sur ce projet de réévaluation du parc immobilier genevois et espère que le plénum confirme cette sage décision.

« Aménagement & logement » : une commission qui s'active

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, BERNARD WYSSA, PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION «AMÉNAGEMENT & LOGEMENT», ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, FONT L'ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX LIÉS À LA NEUTRALITÉ CARBONE ET L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION, AINSI QU'AUX AMÉNAGEMENTS DES TOITS PLATS.



Par Bernard Wyssa et Gabriel Delabays



La sous-commission thématique « Aménagement & logement », reconstituée depuis le mois d'août 2020, est composée de membres compétents, actifs dans le domaine de la construction et de l'immobilier, dans les faitières de l'immobilier, d'élus dans les communes et également de membres fortement intéressés par le sujet.

LES ENJEUX DE LA NEUTRALITÉ CARBONE ET DES ALTERNATIVES AU BÉTON

La sous-commission a notamment mené un travail assidu sur les textes parlementaires suivants : le projet de loi 12869 et les motions 2732 et 2736. Les deux premiers projets, proposés par les Verts, souhaitent instituer le principe de neutralité carbone dans les constructions, en privilégiant les matériaux de construction à faibles émissions de carbone ou capables de stocker du carbone ou issus de recyclage, en définissant des seuils de « budget carbone » à respecter

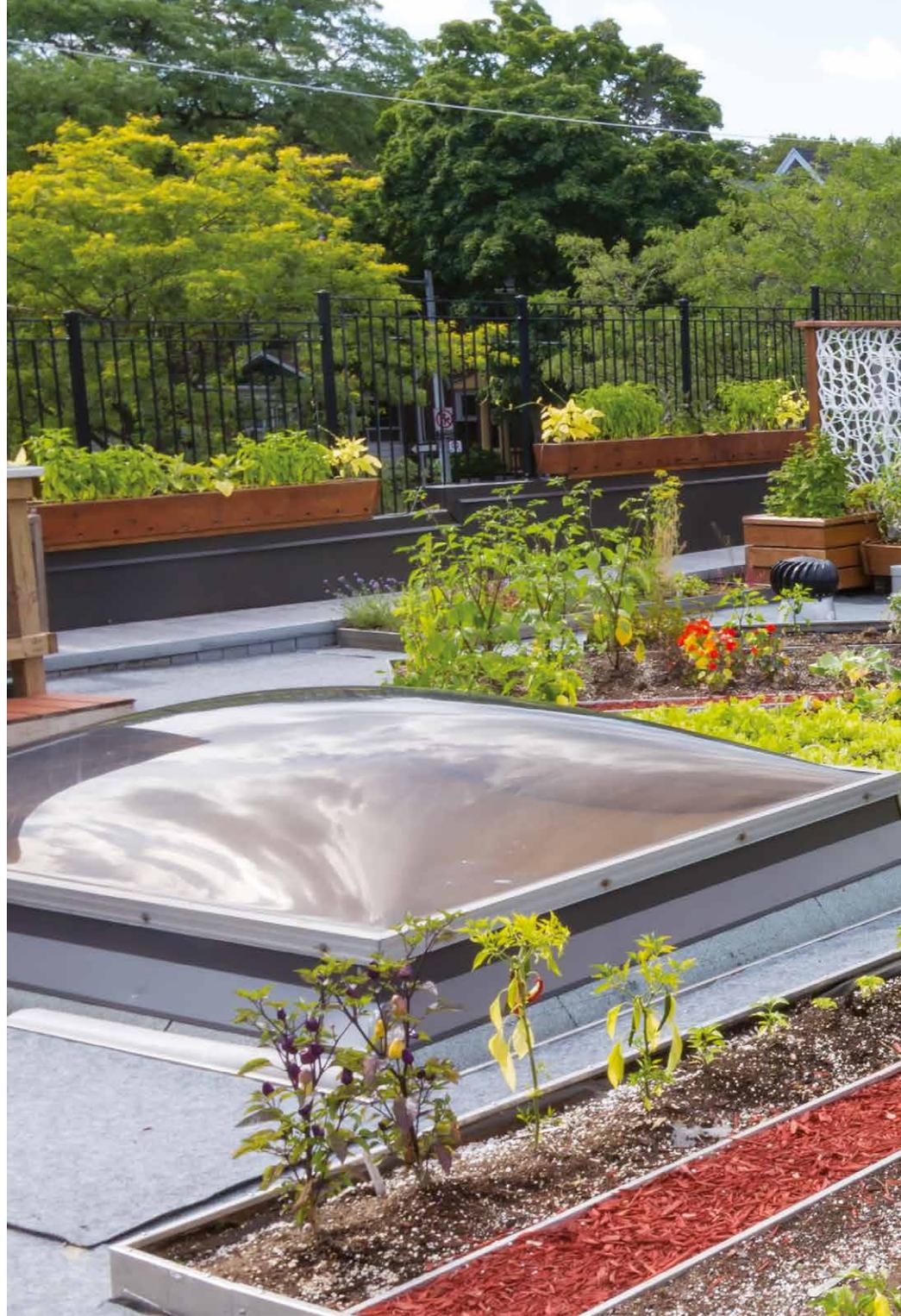
pour chaque bâtiment sur tout son cycle de vie, en soutenant l'innovation architecturale dans le domaine des matériaux de construction écologiques et en soutenant les filières de formation allant dans ce sens. La motion 2736, issues de plusieurs partis donc le PLR, propose de favoriser les circuits courts et l'utilisation du bois dans la construction, et demande pour chaque projet de construction l'élaboration d'un projet standard et d'une alternative bois.

La sous-commission partage l'avis qu'il est nécessaire de favoriser les circuits courts et d'avoir un bilan carbone le plus neutre possible dans la construction. Cependant, elle a constaté une méconnaissance des efforts menés par les constructeurs privés. Ceux-ci appliquent depuis de nombreuses années des innovations technologiques améliorant le bilan carbone des constructions et examinent les alternatives au béton. La sous-commission s'inquiète aussi de la surréglementation du marché de la construction genevois déjà soumis à de lourdes réglementations. Il est préférable de passer par un cadre incitatif plutôt que par des contraintes trop fortes, alors qu'il est déjà difficile

de construire dans notre canton. Par ailleurs, la sous-commission relève qu'il existe déjà des normes, comme Minergie, Minergie + et Minergie-Eco, pour diminuer l'empreinte énergétique et donc carbone des bâtiments. Il convient aussi de s'interroger sur les alternatives au béton : sont-elles disponibles en suffisance et ont-elles une durée de vie suffisamment longue ? Par exemple, l'alternative bois a une durée de vie moyenne de 30 ans, contrairement au béton qui a une durée de vie de 50 ans et qui peut d'ailleurs être recyclé. La sous-commission ne défend évidemment pas le tout-béton, mais relève qu'il est difficile de construire l'ensemble du parc de logements avec d'autres matériaux à la disponibilité restreinte.



La sous-commission s'inquiète aussi de la surréglementation du marché de la construction genevois déjà soumis à de lourdes réglementations.



POURCENT NATUREL ET VÉGÉTALISATION DES TOITS

La sous-commission s'est aussi penchée sur le projet de loi 12476, qui vise à instituer un pourcent naturel en faveur de la biodiversité dans tout nouveau projet de construction. Bien que sensible à la défense de la biodiversité, la sous-commission s'oppose à la manière de procéder proposée par ce PL. L'introduction d'un pourcent naturel implique un surcoût de construction que les promoteurs ne pourront répercuter.

Par ailleurs, elle s'interroge sur l'utilité de la mesure : est-il pertinent de vouloir instituer des couloirs de biodiversité dans les zones densifiées ? De même, cela risque de compliquer grandement les rénovations qui seraient aussi touchées par le projet et coûterait très cher dans les petits projets de construction, comme des PPE de 5 ou 6 appartements. La sous-commission pense que la mesure devrait se limiter aux nouvelles constructions et que le surcoût puisse être ensuite pris en compte dans

le calcul du prix de vente ou des loyers.

La sous-commission a également travaillé sur le projet de loi 12778, qui souhaite favoriser la végétalisation des toits plats pour l'ensemble des rénovations et des nouvelles constructions. La question de l'utilisation des toits est centrale. Cela peut être un atout pour la qualité de vie et pour la production d'énergie renouvelable. Cependant, le projet de loi tel que formulé risque de favoriser la végétali-

sation des toits au détriment de la pose de panneaux solaires, essentiels pourtant à l'heure de la transition énergétique. Par ailleurs, les toits de certains immeubles ne sont pas adaptés à la végétalisation, comme les immeubles des années 1970, qui n'ont pas de dispositifs de drainage suffisants, contrairement aux nouvelles constructions où cela est possible. Il ne s'agit pas de dire non à plus de végétalisation, mais de l'appliquer là où c'est possible et d'éviter l'explosion des coûts que cela peut induire,



notamment en terme de sécurisation des toits, de structure de l'immeuble et de drainage des eaux, au risque que les loyers et les charges pour les locataires prennent l'ascenseur. La végétalisation des toits nécessite en effet un gros entretien et donc des coûts importants.

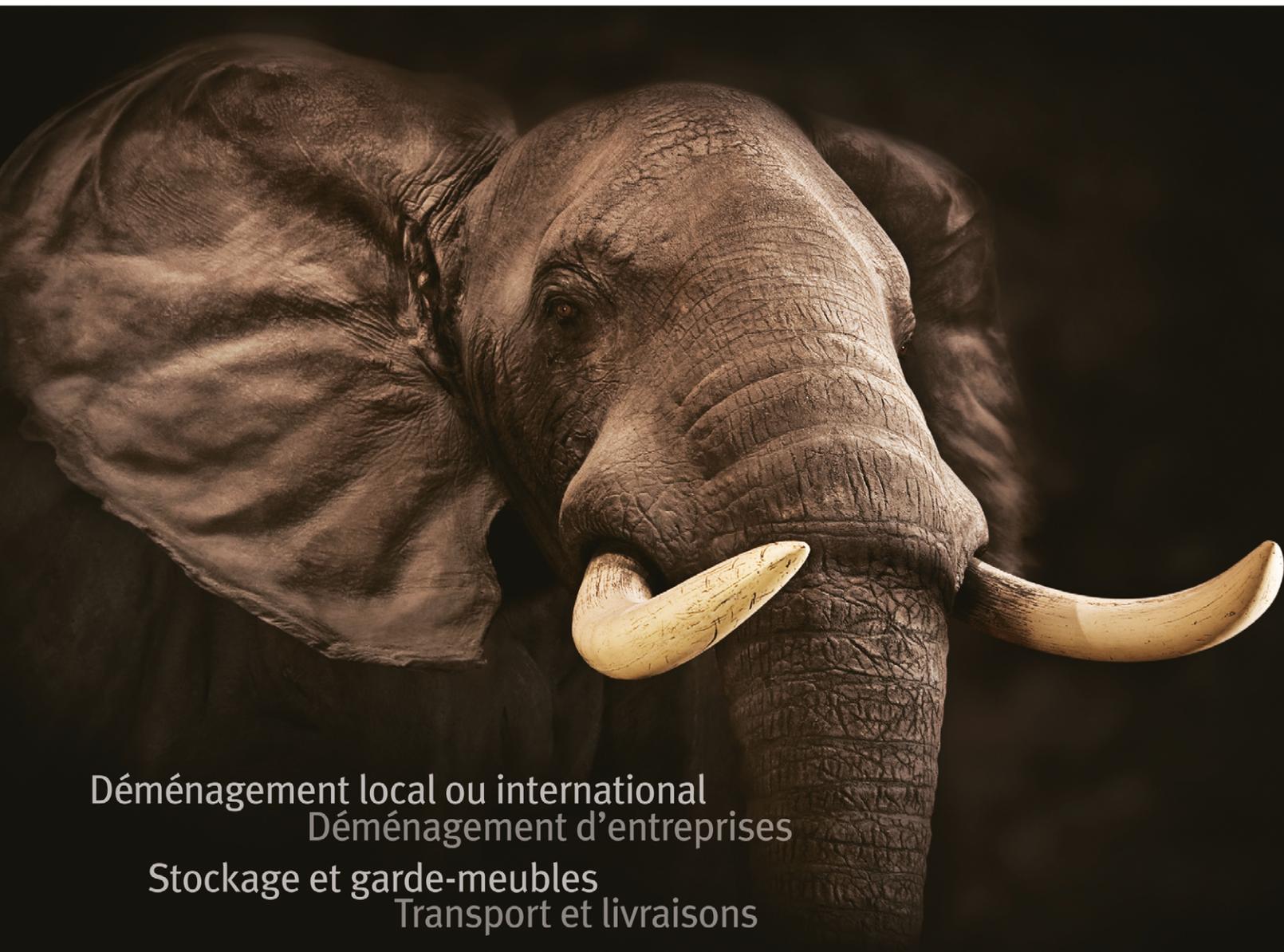
INCITER PLUTÔT QU'IMPOSER

Dans l'ensemble, tous ces projets partent d'un bon fond et amènent des problématiques intéressantes : celle de la qualité des logements et des espaces de vie quotidiens, du moindre impact possible sur la biodiversité et l'environnement. Cependant, la surréglementation n'est pas la solution. Il convient plutôt de fonctionner par des incitations. De plus, le financement des mesures doit être réfléchi. Il n'est pas

possible de faire assumer les coûts uniquement par les promoteurs. Les efforts doivent être collectifs.

La sous-commission continuera de travailler dans ce sens, celui d'un parc de logement genevois de qualité où il fait bon vivre, qui s'appuie sur le partenariat public-privé et sur des incitations fiscales et environnementales.

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00